



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article807>

Les Référentiels Baccalauréat Général et Technologique 2014

- Examens - Bac Général et Technologique -



Date de mise en ligne : dimanche 8 septembre 2013

EPS Académie de Lyon

<!DOCTYPE html PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.01 Transitional//EN">
Document sans nom

Référentiels pour le Baccalauréat Général et Technologique Session 2014

Un protocole est valide si les 3 APSA sont issues de 3 Compétences Propres différentes
Deux épreuves au moins sont choisies dans la liste nationale d'épreuves
La troisième épreuve peut être choisie sur la liste académique

<table style="text-align: left; margin-left: auto; margin-right: auto;" border="1" bordercolor="#669999">

Toutes les épreuves EPS pour le baccalauréat général et technologique Session 2014			
Les compétences relatives à la dimension culturelle	Les "groupements"	Compétences attendues de Niveau 4	Compétences attendues de Niveau 5
Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée CP1	Activités athlétiques	Course de demi-fond Course de haies Course Relais Vitesse Lancer du disque Lancer du javelot Saut en hauteur Pentabond Lancer du poids	Course de demi-fond Course de haies Course Relais Vitesse Lancer du disque Lancer du javelot Saut en hauteur Pentabond Lancer du poids
Activité aquatique	Natation de vitesse Natation de distance	Natation de (EA) vitesse Natation de distance	(EA)

Les Référentiels Baccalauréat Général et Technologique 2014

Adapter ses déplacements à des environnements multiples variés, nouveaux CP2	Activités physiques de pleine nature	Escalade Course d'orientation VTT (EA)	Escalade Course d'orientation VTT (EA)
Activité aquatique	Sauvetage	Sauvetage	
Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique CP3	Activités gymniques	Acrosport Aérobic Gymnastique aux agrés Gymnastique rythmique	Acrosport Aérobic Gymnastique aux agrés Gymnastique rythmique
Activités physiques artistiques	Arts du cirque Danse	Arts du cirque Danse	
Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif CP4	Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs	Basket-ball Football Handball Rugby Volley-ball	Basket-ball Football Handball Rugby Volley-ball
Activités physiques de sport de combat	Judo Savate boxe française	Judo Savate boxe française	
Activités d'opposition duelle : sports de raquette	Badminton simple Tennis de table simple	Badminton simple Tennis de table simple	
Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi CP5	Préparation physique et entretien	Course en durée Musculation Natation en durée Step	Course en durée Musculation Natation en durée Step

Ces référentiels sont valables pour le Baccalauréat Général et Technologique de la session 2014

L'Epreuve d'EPS de l'enseignement commun en CCF

Le niveau 4 est considéré comme exigible pour l'enseignement commun à l'issue de la scolarité.
Le niveau 5 correspond au niveau attendu dans le cadre des enseignements de complément et facultatif.

Comme le stipule le BO spécial n° 4 du 29 avril 2010, la CP5 n'ayant pas été offerte au collège, elle devient un passage obligé de la formation.

L'accès au niveau 4 de la CP5 est attendu.

Chaque fiche mentionne le niveau de compétence attendu, les modalités d'organisation des épreuves, les éléments à évaluer et les repères de notation.

A partir de ces fiches, l'équipe EPS de l'établissement élabore des outils spécifiques pour réaliser la notation.
Toute épreuve, individuelle ou collective, donne lieu à une notation individuelle.

Pour chaque ensemble certificatif, la totalité des enseignements est assurée par le même professeur. La répartition des candidats dans les différents ensembles certificatifs possibles se fait en tenant compte de leurs besoins, de leurs acquis et de leur parcours de formation.

Au moins 2 de ces épreuves doivent appartenir à la liste nationale, la 3ème peut être choisie dans la liste académique. Pour l'académie de LYON, cette liste est composée des APSA : Lancer de Poids (CP1), et VTT (CP2).

La note finale d'EPS résulte de la moyenne des 3 épreuves. Cette note ne sera arrondie au point entier le plus proche qu'après harmonisation par la commission académique. La confidentialité des notes proposées à la commission académique, présidée par Monsieur le Recteur, est une nécessité absolue. Les candidats doivent connaître l'existence d'une phase d'harmonisation des notes d'EPS aux examens. Nous rappelons que ces notes certificatives ne correspondent pas nécessairement à celles portées sur le bulletin trimestriel des élèves, qui prennent en compte d'autres éléments relatifs aux compétences développées en EPS.

Des modalités de contrôle adapté sont proposées aux élèves à besoins éducatifs particuliers : handicap, aptitude partielle permanente ou temporaire, sportifs de haut niveau.

L'académie de Lyon propose plusieurs épreuves adaptées, pour les élèves en situation de handicap ou inaptes partiels :

- [Epreuve parcours aquatique adaptée](#)
- [Epreuve de marche demi-fond adaptée](#)
- [Epreuve de tennis de table adaptée](#)
- [Epreuve de tir à l'arc adaptée](#)
- [Epreuve de danse adaptée](#)
- [Epreuve de musculation adaptée](#)

Pour toute épreuve adaptée, vous devez proposer un barème spécifique à chaque handicap, à chaque candidat.

[Un document d'aide a été élaboré à cette fin.](#)

Les épreuves ponctuelles d'option facultative

Tout candidat ayant passé les épreuves de l'enseignement commun peut s'inscrire à l'examen facultatif ponctuel en choisissant une épreuve parmi les 3 proposées sur la liste nationale et les 2 proposées sur la

liste académique :

- [Judo](#)
- [Natation de distance \(800m\)](#)
- [Tennis](#)
- [VTT](#)
- [Basket-ball](#)

Ne peuvent s'inscrire à cette épreuve les candidats dispensés de l'enseignement commun et les candidats inscrits à l'épreuve d'enseignement de complément.

L'épreuve facultative ponctuelle pour les sportifs de haut niveau et le haut niveau de sports scolaire

les candidats sont évalués sur deux parties comme dans le cadre d'une épreuve ponctuelle : une partie pratique physique et une partie entretien.

La part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points. La partie entretien est notée de 0 à 4 points et atteste des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique.

ATTENTION, le BO n°33 du 12 septembre 2013 stipule que le statut du sportif de haut niveau sera pris en compte à partir de l'année de seconde jusqu'à l'année de terminale.

En ce qui concerne, le haut niveau du sport scolaire, les podiums retenus devront être réalisés sur l'année de première ou de seconde, **mais pas sur l'année de terminale.**

De la même façon, le statut de jeune officiel national devra être validé sur l'année de première ou de seconde, mais pas sur l'année de terminale.

- [Référentiel de cet entretien](#)

L'épreuve facultative Arts-Danse

Cette épreuve s'adresse aux candidats ayant acquis une culture artistique et chorégraphique confirmée.

Le programme fait référence au [BO n°9 du 30 septembre 2010](#)

Les modalités de l'épreuve ont changé. Elles sont expliquées [dans ce document](#)

Chaque candidat doit se présenter à l'épreuve [avec une fiche synthétique](#)